

# 7.3

Réglementation des bourses, des  
chambres de compensation, des OAR et  
d'autres entités réglementées

---

---

**7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET  
D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES**

**7.3.2 Publication**



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**

**DÉCISION NO 2020-SACD-0003**

***Approbation des modifications au  
Règlement sur le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière***

Vu la reconnaissance de la Chambre de la sécurité financière (la « CSF ») à titre d'organisme d'autorégulation au sens du titre III de la *Loi sur l'encadrement des services financiers*, RLRQ, c. E-6.1 (la « LESF »);

Vu le contrôle que doit exercer l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») sur la CSF à ce titre;

Vu le Plan de supervision intervenu entre l'Autorité et la CSF, entré en vigueur le 12 mars 2013;

Vu l'annexe A du Plan de supervision de la CSF (l'« Annexe A ») qui prévoit les modalités d'examen et d'approbation des modifications au règlement intérieur de la CSF et de ses règles de fonctionnement qui ne sont pas de nature administrative;

Vu le dépôt par la CSF, le 21 janvier 2020, d'un projet de modification du *Règlement sur le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière* (le « Règlement sur le comité de discipline »);

Vu la nature des modifications proposées au Règlement sur le comité de discipline, lesquelles constituent des modifications importantes au sens de l'Annexe A et sont soumises à l'approbation de l'Autorité;

Vu l'approbation des modifications proposées au Règlement sur le comité de discipline par résolution unanime des administrateurs de la CSF en date du 10 décembre 2019;

Vu l'article 74 de la LESF qui prévoit, notamment, que tout projet de modification du règlement intérieur ou des règles de fonctionnement d'un organisme reconnu est soumis à l'approbation de l'Autorité;

Vu la recommandation de la Direction des pratiques de distribution et des OAR;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la LESF.

En conséquence, le Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution approuve les modifications au *Règlement sur le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière*, dont le texte apparaît en annexe à la présente décision.

Fait le 12 mars 2020.

**Frédéric Pérodeau**  
Surintendant de l'assistance aux clientèles  
et de l'encadrement de la distribution

Place de la Cité, tour Cominar 2640, boulevard Laurier, 3e étage Québec (Québec) G1V 5C1 tél. : 418.525.0337 numéro sans frais : 877.525.0337 télé. : 418.525.9512	800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 tél. : 514.395.0337 numéro sans frais : 877.525.0337 télé. : 514.873.3090
--	---

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)